



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 février 2016  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Vierges britanniques

Document de travail établi par le Secrétariat

### Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref . . . . .	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique . . . . .	4
II. Budget . . . . .	5
III. Situation économique . . . . .	5
A. Généralités . . . . .	5
B. Services financiers . . . . .	6
C. Tourisme . . . . .	6
D. Agriculture et pêche . . . . .	6
E. Communications et infrastructure . . . . .	6
IV. Situation sociale . . . . .	7
A. Emploi et immigration . . . . .	7
B. Éducation . . . . .	8
C. Santé publique . . . . .	8

*Note* : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 11 janvier 2016 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante : [www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml](http://www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml).



D.	Criminalité et sécurité publique.....	8
E.	Droits de l'homme .....	9
V.	Environnement.....	9
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux .....	10
VII.	Statut futur du territoire .....	10
A.	Position du gouvernement territorial.....	10
B.	Position de la Puissance administrante .....	10
VIII.	Décisions prises par l'Assemblée générale .....	11

### **Le territoire en bref**

*Territoire* : Les îles Vierges britanniques sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, qui est administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Représentant de la Puissance administrante* : Le Gouverneur John S. Duncan (août 2014)

*Situation géographique* : Le territoire, situé à environ 100 kilomètres à l'est de Porto Rico et à 25 kilomètres des îles Vierges américaines, est constitué d'une cinquantaine d'îles, d'îlots et de cayes, dont 20 sont habités, et forme un archipel commun avec les îles Vierges américaines. Les principales îles sont Tortola, Virgin Gorda, Anegada et Jost Van Dyke.

*Superficie* : 153 kilomètres carrés

*Zone économique exclusive* : 80 117 kilomètres carrés

*Population* : 28 200 habitants (recensement de 2010), dont 39 % ont le statut de citoyen ou la qualité de natifs (belongers). La grande majorité des non-natifs (non-belongers) sont originaires de pays de la région, d'Amérique du Nord ou d'Europe.

*Espérance de vie à la naissance* : 78,5 ans [hommes : 77,1 ans; femmes : 79,9 ans (estimations de 2015)]

*Langues* : Anglais

*Capitale* : Road Town, située sur la plus grande île (Tortola)

*Chef du gouvernement territorial* : Le Premier Ministre Daniel Orlando Smith

*Principaux partis politiques* : National Democratic Party; Virgin Islands Party

*Élections* : Les élections les plus récentes ont eu lieu le 8 juin 2015; les prochaines se tiendront en juin 2019.

*Parlement* : Chambre d'assemblée monocamérale de 15 membres

*Produit intérieur brut par habitant* : 31 300 dollars (estimation de 2013)

*Économie* : Services financiers et tourisme

*Principaux partenaires commerciaux* : États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni et pays membres de la Communauté des Caraïbes

*Taux de chômage* : 2,8 % (2014)

*Monnaie* : Dollar des États-Unis

*Aperçu historique* : Les premiers habitants connus du territoire étaient des peuples autochtones, les Arawaks et les Caribes. En 1648, les Hollandais y établissent la première colonie européenne de peuplement à titre permanent. En 1666, des planteurs britanniques en prennent le contrôle et le territoire devient colonie britannique.

## I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Selon l'ordonnance constitutionnelle des îles Vierges britanniques de 2007, la Couronne britannique nomme un gouverneur responsable de la défense, de la sécurité intérieure, des affaires étrangères, des conditions d'emploi dans la fonction publique et de l'administration des tribunaux. La Constitution dispose que le gouvernement territorial doit être officiellement consulté en ce qui concerne la sécurité intérieure et les affaires étrangères, des domaines relevant de la compétence de ministères locaux. La Couronne britannique se réserve le droit de promulguer des lois pour assurer la paix, l'ordre et la bonne gestion des affaires publiques aux îles Vierges. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord conserve tout pouvoir de légiférer sur le territoire. En matière de relations extérieures, les îles Vierges britanniques sont habilitées à négocier des traités dans des domaines particuliers, dont certaines questions financières extraterritoriales.

2. La Constitution de 2007 a institué un mode de gouvernement collégial. Le Cabinet se compose du Premier Ministre (nommé par le Gouverneur parmi les membres élus de la Chambre d'assemblée), de quatre autres ministres (nommés par le Gouverneur sur proposition du Premier Ministre) et d'un membre *ès qualité* (le Procureur général). Le Gouverneur préside les réunions du Cabinet mais ne peut pas voter. L'ordre du jour est établi par le Comité directeur du Cabinet, composé du Gouverneur, du Premier Ministre et du Secrétaire du Cabinet. La Chambre d'assemblée se compose d'un président, du Procureur général (membre *ès qualité*) et de 13 membres élus (dont 9 issus des circonscriptions uninominales et 4 représentant le territoire dans son ensemble).

3. Des élections générales doivent se tenir au moins tous les quatre ans. Les candidats sont élus à la majorité simple. Les électeurs doivent avoir 18 ans révolus et avoir qualité de natif. Ce statut confère le droit de travailler sans permis et le droit de vote. Dans la pratique, une personne doit vivre sans interruption sur le territoire pendant 20 ans avant de pouvoir faire une demande de résidence permanente et demander ensuite à obtenir ce statut. Lors des élections législatives du 8 juin 2015, le National Democratic Party, parti au pouvoir dirigé par le Premier Ministre Daniel Orlando Smith, a de nouveau remporté la majorité des sièges (11 sur 13). Le Virgin Islands Party a remporté les sièges restants. Dans son rapport final sur les élections de juin 2015, la mission d'observation de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui avait été invitée par le Gouverneur et soutenue par le gouvernement territorial et l'opposition, a conclu que le scrutin avait été conforme aux principales normes internationales et formulé des recommandations visant à simplifier les procédures de vote et de dépouillement et à combler certaines lacunes dans le cadre réglementaire, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des partis et le financement des campagnes.

4. Le droit en vigueur dans les îles Vierges britanniques mêle *common law* anglaise et lois promulguées soit localement, soit par le Royaume-Uni au nom du territoire. La justice est rendue par la Cour suprême des Caraïbes orientales, qui siège à Sainte-Lucie et se compose de la Haute Cour de justice (High Court of Justice) et de la Cour d'appel (Court of Appeal). Selon la Puissance administrante, trois juges résidents sont affectés à la Haute Cour de justice, tandis que la Cour d'appel, qui comprend un président et deux juges d'appel, est itinérante et siège deux fois par an dans le territoire. Le système judiciaire comprend également un

tribunal de première instance (Magistrates Court), compétent en matière civile et pénale, un tribunal pour mineurs (Juvenile Court) et un tribunal correctionnel (Court of Summary Jurisdiction). Le Conseil privé (Privy Council) du Royaume-Uni est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire. La loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer (*British Overseas Territories Act*) prévoit l'octroi de la citoyenneté britannique aux « citoyens des territoires britanniques d'outre-mer ».

5. Comme indiqué dans les rapports précédents, lors du séminaire régional pour le Pacifique tenu à Quito du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012, le représentant des îles Vierges britanniques a déclaré que, tandis que la croissance du territoire se poursuivait, le gouvernement territorial tenait à maintenir ses relations avec la Puissance administrante sur les bases actuelles de respect mutuel et de partenariat responsable. En outre, lors de son intervention au séminaire régional pour les Caraïbes tenu à Quito du 28 au 30 mai 2013, il a indiqué que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) devrait définir des objectifs précis et réalisables, en tenant compte des particularités de chaque territoire, de manière à faire avancer le processus de décolonisation dans tous les territoires.

## II. Budget

6. L'exercice budgétaire du gouvernement des îles Vierges britanniques court de janvier à décembre. Selon ce dernier, les dépenses du territoire pour 2014 s'élevaient à environ 265,2 millions de dollars et les recettes étaient estimées à approximativement 298 millions de dollars. Le budget de 2015, présenté le 17 novembre 2014, prévoyait des recettes de l'ordre de 311,1 millions de dollars et des dépenses d'environ 278,3 millions de dollars.

7. Le territoire perçoit des droits de timbre sur certaines transactions, des impôts fonciers et des impôts sur les salaires. Toutefois, il n'y a pas d'impôt sur le revenu ni de taxe sur la valeur ajoutée ou sur les biens et services. Lors de la présentation du budget de 2015, il a été indiqué que le gouvernement territorial avait décidé, au vu de l'écart toujours plus faible entre recettes et dépenses, d'adopter une stratégie budgétaire qui augmenterait les recettes, par exemple en ajustant le prix du permis de travail en fonction du type de profession et en modifiant le prix de l'eau compte tenu de l'augmentation des coûts d'acquisition et d'acheminement de celle-ci.

## III. Situation économique

### A. Généralités

8. L'économie des îles Vierges britanniques repose sur deux grands piliers, à savoir le tourisme et les services financiers extraterritoriaux. En 2013, le produit intérieur brut (PIB) s'élevait à 923,2 millions de dollars alors qu'il était de 909,4 millions de dollars en 2012, soit une croissance nominale de 1,52 %. Selon le plan budgétaire à moyen terme du gouvernement territorial pour la période 2015-2017, l'économie du territoire a renoué avec la croissance en 2013 grâce à la bonne santé du secteur de l'hôtellerie et de la restauration et de celui des transports et de la communication, et aux résultats stables du secteur des services financiers.

## **B. Services financiers**

9. En 2013, les services financiers représentaient environ un tiers de l'activité économique totale du territoire, comme c'est le cas depuis 2010. De plus, les recettes tirées des services financiers en 2013 ont augmenté de 1,4 % par rapport à 2012. Les recettes générées par les incorporations durant les neuf premiers mois de 2014 ont également progressé de 1,8 % par rapport à la même période en 2013.

10. Dans le communiqué adopté à la quatrième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, tenue à Londres les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2015, tous les territoires britanniques d'outre-mer qui offrent des services financiers ont confirmé leur plein engagement en faveur de la coopération internationale en matière fiscale et de la lutte contre le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale, les financements illicites et la corruption.

## **C. Tourisme**

11. En 2014, plus de 755 000 touristes ont visité les îles Vierges britanniques, dont 361 000 croisiéristes et 386 000 touristes séjournant sur le territoire, le second groupe surpassant le premier en nombre. De plus, durant les huit premiers mois de 2015, 614 101 arrivées au total ont été enregistrées, dont plus de 290 000 touristes séjournant sur le territoire et 315 000 croisiéristes.

## **D. Agriculture et pêche**

12. L'agriculture et la pêche représentent environ 0,5 % du PIB du territoire. La plupart des besoins alimentaires sont satisfaits grâce aux importations. Le territoire compte environ 800 hectares de terres cultivées et 4 000 hectares de pâturages. Les principales cultures sont les fruits et les légumes, qui sont produits tant pour la consommation locale que pour l'exportation vers les îles Vierges américaines. En 2015, le gouvernement territorial a annoncé que sur les 46,5 millions de dollars alloués cette année-là aux dépenses d'équipement, 2 millions seraient affectés à un projet d'installation de serres, l'objectif étant de renforcer le développement agricole et d'améliorer la sécurité alimentaire sur le territoire.

13. La loi de 1997 relative à la pêche et la réglementation des pêches de 2003 régissent les activités de la pêche commerciale (de faible volume) et de la pêche de loisir, qui desservent principalement le marché local.

## **E. Communications et infrastructure**

14. Les îles Vierges britanniques comptent plus de 200 kilomètres de routes à revêtement dur. Le gouvernement territorial continue de moderniser les infrastructures routières et de développer le réseau routier. Comme indiqué dans les rapports précédents, le projet de rénovation des infrastructures, financé conjointement par le gouvernement territorial et par un prêt de la Banque de développement des Caraïbes, a continué d'appuyer l'exécution de travaux de remise en état des routes et des ponts en vue d'améliorer l'évacuation des eaux dans les zones sujettes aux inondations.

15. Le territoire dispose de trois aéroports internationaux. Des transporteurs maritimes assurent des liaisons directes depuis les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis. À Road Town se trouve un port en eau profonde. Des navires transbordeurs assurent des liaisons régulières entre Tortola et d'autres îles ainsi que Saint-Thomas, dans les îles Vierges américaines.

16. Les travaux d'extension du quai de croisière à Tortola et de son côté ville, qui avaient débuté en 2014, se sont poursuivis en 2015. Selon le communiqué de presse officiel, le coût total de ce projet financé à l'aide d'un prêt et géré par les autorités portuaires était estimé à 82,9 millions de dollars.

17. L'aménagement du territoire des îles Vierges britanniques est régi par une loi adoptée en 2004 (*Physical Planning Act*), en vertu de laquelle tous les travaux doivent être approuvés par la Direction de l'aménagement du territoire.

18. Tortola serait la seule île du territoire à être équipée d'un réseau public d'égouts, quoique celui-ci ne couvre pas l'ensemble de l'île. Plusieurs îles souffriraient par ailleurs d'un manque d'eau potable, malgré l'introduction de solutions de dessalement dans les années 1980. En 2015, le gouvernement territorial a continué d'améliorer les réseaux publics de distribution d'eau et d'assainissement.

## IV. Situation sociale

### A. Emploi et immigration

19. En 2014, le territoire comptait 18 950 actifs, dont 28 % d'insulaires et 68 % de travailleurs étrangers. La composition des 4 % restants n'était pas précisée. La majorité des emplois sont concentrés sur les îles de Tortola (85,3 %) et Virgin Gorda (10,7 %).

20. Les principales sources d'emploi sont le gouvernement territorial (22,1 %), les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration (16,7 %), et l'immobilier, la location et les activités commerciales (16,6 %). En 2014, le revenu moyen était de 26 368,86 dollars.

21. Le taux de chômage, stable depuis 2010, était de 2,8 % en 2014. L'initiative du gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes, qui vise à recenser les jeunes sans emploi et à leur dispenser une formation professionnelle et pratique de base pour les préparer à entrer dans la vie active, continue d'être mise en œuvre.

22. En novembre 2014, un comité consultatif de 17 membres chargé d'évaluer les effets d'une augmentation du salaire horaire minimum a été mis sur pied après que le gouvernement territorial en a approuvé la création le 19 septembre 2014. Dans le rapport daté du 21 juillet 2015 qu'il a présenté devant la Chambre d'assemblée le 2 novembre 2015, le comité a recommandé que le salaire minimum, qui était de 4 dollars par heure depuis 1999, soit porté à 6 dollars.

23. Les personnes de bonne moralité inscrites dans le système scolaire (du début du primaire à la fin du secondaire), mariées à un natif depuis au moins trois ans ou résidant sur le territoire des îles Vierges britanniques depuis au moins 20 ans, sont dispensées de permis de travail. D'après la Puissance administrante, le nombre de dispenses accordées est calculé sur une base annuelle.

## **B. Éducation**

24. Le système éducatif du territoire est régi par la loi sur l'enseignement de 2004 et les amendements qui y ont été apportés, notamment celui de 2014. Cette loi énonce des principes directeurs à l'intention du système éducatif et de ses partenaires concernant la mise en œuvre des programmes et des services, le suivi des programmes éducatifs menés dans le cadre de la loi susmentionnée et la supervision à l'école, y compris les enquêtes faisant suite à des plaintes émanant du public.

25. D'après les chiffres communiqués par la Puissance administrante, le territoire compte 20 établissements publics, à savoir 14 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 1 établissement préscolaire et 1 centre d'apprentissage de l'enseignement spécialisé. Il existe aussi plusieurs écoles primaires et secondaires privées.

26. L'enseignement primaire et secondaire est gratuit et obligatoire de 5 ans à 17 ans. Les insulaires peuvent suivre des études postsecondaires gratuites au H.L. Stoutt Community College (établissement universitaire à cycle court), dont les campus se situent sur les îles de Tortola et de Virgin Gorda. L'établissement collabore également avec plusieurs universités extérieures aux îles Vierges qui offrent des programmes d'enseignement supérieur de premier cycle.

27. Les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer paient les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques dans les universités métropolitaines. En outre, l'Union européenne donne accès, entre autres, aux financements prévus pour ses programmes horizontaux dans le domaine de l'enseignement professionnel et supérieur.

## **C. Santé publique**

28. La Direction des services de santé du territoire a été créée par une loi en 2005 pour gérer les services de santé publique. Un plan national d'assurance maladie qui offre une couverture universelle a vu le jour en septembre 2015 et est opérationnel depuis janvier 2016. Selon la Puissance administrante, les établissements publics comme privés travaillent avec des dossiers de santé électroniques et utilisent activement la vidéoconférence pour faciliter la prise en charge des patients sur les îles reculées.

## **D. Criminalité et sécurité publique**

29. Selon le gouvernement territorial, la criminalité dans les îles Vierges britanniques est en recul depuis 2012. Les cambriolages, notamment, ont baissé de 50 % au premier trimestre de 2015 par rapport à la même période en 2014.

30. En 2015, le Royaume-Uni a continué de financer les services d'un conseiller en matière de maintien de l'ordre basé à Miami (États-Unis d'Amérique), qui a coordonné, géré et facilité la formation des forces de l'ordre du territoire et leur a fourni des conseils stratégiques sur l'acquisition de nouvelles techniques et compétences. Par ailleurs, les navires *HMS Severn* et *RFA Lyme Bay* ont sillonné les Caraïbes dans le cadre des activités de patrouille de la marine dans l'Atlantique



nord de janvier à juillet et de juillet à décembre, respectivement, et ont assuré une présence maritime britannique, garanti une aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, et facilité la communication en cas de crise dans la région tout au long de l'année. Au plus fort de la saison des ouragans, un plus gros navire de la marine royale ou de la flotte royale auxiliaire se tient prêt à apporter une aide humanitaire à Anguilla, aux Bermudes, aux îles Vierges britanniques, aux îles Caïmanes, à Montserrat et aux îles Turques et Caïques. Lorsqu'ils patrouillaient dans les Caraïbes, les deux navires ont également participé, avec des bâtiments d'autres marines et des garde-côtes de la région, à la lutte contre les activités illégales en haute mer.

## **E. Droits de l'homme**

31. Les principales conventions internationales et européennes relatives aux droits de l'homme s'appliquent aux îles Vierges britanniques. Le chapitre 2 de la Constitution de 2007 consacre les libertés et les droits fondamentaux de la personne et prévoit la création d'une commission des droits de l'homme par voie législative. D'après la Puissance administrante, un projet de loi relatif à cet effet (*Human Rights Commission Act*) a été soumis à la Chambre d'assemblée en novembre 2014. Cette commission serait notamment chargée d'informer le public des libertés et droits consacrés par la Constitution, énoncés dans d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme ou mis en avant dans le cadre d'activités menées dans ce domaine. Selon la Puissance administrante, elle devrait voir le jour en 2016. Les tribunaux continuent d'être saisis d'affaires concernant des atteintes aux droits de l'homme.

32. La première politique en faveur de l'égalité des sexes et de l'équité du traitement des deux sexes a été élaborée en 2011 dans l'optique de sensibiliser la population à ces causes, d'induire un changement d'attitude quant aux rôles et aux responsabilités respectifs des hommes et des femmes, et d'élaborer de nouvelles stratégies visant à éliminer la violence conjugale et les autres formes de violence et de discrimination à caractère sexiste.

## **V. Environnement**

33. Les îles Vierges britanniques ont adhéré à plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la diversité biologique et la Convention relative aux zones humides.

34. En 2014, le gouvernement territorial a adopté une loi portant création d'une réserve naturelle pour les requins dans ses eaux territoriales et interdisant la pêche commerciale de toutes les espèces de requins et de raies dans ces mêmes eaux. En outre, selon la Puissance administrante, des consultations publiques ont lieu depuis 2014 en vue de créer six nouvelles zones côtières et marines protégées.

## **VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux**

35. Les îles Vierges britanniques sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

36. Le territoire est membre associé de la Communauté des Caraïbes, du Marché commun des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, ainsi que membre emprunteur de la Banque de développement des Caraïbes.

37. En mars 2014, le territoire a accueilli la sixième réunion du Conseil interîles Vierges (îles Vierges britanniques et îles Vierges américaines), qui visait à aborder des questions d'intérêt mutuel et des problèmes communs et de promouvoir la collaboration entre les deux territoires. Les thèmes suivants ont notamment été abordés : lutte contre la délinquance; navigation de plaisance et pêche sportive; coopération dans les secteurs du tourisme, de l'énergie et des services publics; et culture et éducation.

38. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, les îles Vierges britanniques sont associées à l'Union européenne mais n'en font pas partie. Le territoire fait partie des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne.

## **VII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement territorial**

39. La position du gouvernement territorial au sujet du statut futur des îles Vierges britanniques est exposée dans la section I.

### **B. Position de la Puissance administrante**

40. Le 15 octobre 2015, à la 7<sup>e</sup> séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de décider s'il voulait demeurer britannique. Le Gouvernement du Royaume-Uni et ses territoires savaient que les liens qui les unissaient leur apportaient des avantages mais leur imposaient également des responsabilités.

41. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que, depuis qu'il avait publié, en juin 2012, un livre blanc intitulé « The Overseas Territories: Security, Success and Sustainability » (Les territoires d'outre-mer : sécurité, succès et viabilité), son gouvernement avait coopéré étroitement avec les territoires en vue de renforcer encore ces partenariats. Le Gouvernement du Royaume-Uni avait donné plus de poids à la réunion annuelle organisée avec les dirigeants des territoires en en faisant un conseil ministériel conjoint, qu'il avait expressément chargé de diriger l'examen et la mise en œuvre de la stratégie et des engagements énoncés dans le livre blanc et

de leur donner effet. Il avait pour responsabilité fondamentale et pour objectif, au regard du droit international, notamment la Charte des Nations Unies, de veiller à la sécurité et à la bonne gouvernance de ses territoires d'outre-mer et de leurs populations.

42. À la quatrième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, tenue à Londres les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2015, les dirigeants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer se sont entendus sur le texte d'un communiqué énonçant notamment leur position commune sur l'autodétermination. Ils ont déclaré que les dirigeants des territoires d'outre-mer étaient élus de manière démocratique par les peuples de ces territoires et étaient responsables devant eux, et que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique. Ils se sont engagés à étudier les moyens qui permettraient aux territoires d'outre-mer de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée et ont estimé que la structure fondamentale des relations prévues par la Constitution était appropriée, les pouvoirs étant dévolus dans toute la mesure possible aux gouvernements élus des territoires et le Royaume-Uni ne conservant que les pouvoirs dont il avait besoin pour s'acquitter de sa responsabilité souveraine. Ils sont également convenus que l'efficacité des dispositions constitutionnelles devrait être évaluée à l'avenir.

## VIII. Décisions prises par l'Assemblée générale

43. Le 9 décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 70/102 A et B, sans les avoir mises aux voix, en se fondant sur le rapport de 2015 que lui avait adressé le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/70/23) et sur la recommandation formulée par la Quatrième Commission. À la section IV de la résolution 70/102 B, qui concerne les îles Vierges britanniques, l'Assemblée :

a) A rappelé la Constitution des îles Vierges britanniques de 2007 et souligné qu'il importait de poursuivre les discussions sur les questions d'ordre constitutionnel afin d'accorder au gouvernement territorial de plus grandes responsabilités pour la mise en œuvre effective de cette constitution et une meilleure connaissance de ces questions;

b) A prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en faisait la demande;

c) S'est félicitée de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

d) A rappelé la tenue, en mars 2014, de la réunion du Conseil interîles Vierges, qui a rassemblé le territoire et les îles Vierges américaines.